

2022 DAC 501 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Jane Sivadon et Bertly Albrecht au 1 rue Princesse à Paris 6e

Le Conseil de Paris

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Jane Sivadon et Bertly Albrecht au 1 rue Princesse à Paris 6e ;

Vu l'avis du conseil du 6e arrondissement en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par Mme Laurence Patrice, au nom de la 2e commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de Madame la Maire de Paris tendant à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Jane Sivadon et Bertly Albrecht au 1 rue Princesse à Paris 6e.

Article 2 : Le texte de la plaque est : « Ici même dans les locaux de l'école des surintendantes d'usine Jane Sivadon, sa directrice plusieurs collègues et anciens élèves s'engagèrent dans le mouvement de résistance Combat avec l'aide de Bertly Albrecht et de Robert Guedon, chef de ce mouvement en zone occupée. Ils furent presque tous arrêtés 42 furent détenus, 23 condamnés à mort les hommes exécutés, les femmes déportées ».

Article 3 : La dépense correspondante, estimée à 2000 euros, sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercices 2022 et suivants.

